

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le 18 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 9 avril 2018, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Dominique BAESJOU et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Mesdames Véronique HERAUD Virginie CANARD, et Emmanuelle CURRAN ainsi que Messieurs Alain CLEMENT et Thierry TURBE.

Secrétaire de séance : Madame Dominique BAESJOU.

Pouvoirs : Madame HERAUD à Mme LUTON
Madame CANARD à Monsieur BERTHELOT
Monsieur CLEMENT à Monsieur RAYTON
Monsieur TURBE à Monsieur PALITO

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de direction.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2018

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 14 mars 2018.

2 – BUDGET ANNEXE « CAMPING LE REMONDEAU »

2.1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire expose les réalisations budgétaires 2017 du camping municipal « Le Rémondeau ».

Section de fonctionnement

	Prévisions 2017 (€)	Réalisations 2017 (€)
011 – Charges à caractère général	307 619.00	287 818.80
012 – Charges de personnel	188 050.00	185 898.59
65 – Autres charges de gestion courante	41 000.00	34 075.59
66 – Charges financières	12 400.00	11 336.39
67 – Charges exceptionnelles	200.00	0.00

68 – Dotations aux amortissements	43 430.00	43 373.14
69 – Impôts sur les bénéficiaires	7 000.00	6 700.00
023 – Virement à l'investissement	13 430.00	0.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>613 129.00</u>	<u>569 202.51</u>
002 – Excédent reporté	68 563.27	0.00
013 – Atténuations de charges	0.00	861.81
70 – Produits des services du domaine	541 565.73	594 720.17
75 – Autres produits de gestion courante	3 000.00	713.94
<u>Total des recettes</u>	<u>613 129.00</u>	<u>596 295.92</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>27 093.41</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2017 (€)	Réalisations 2017 (€)
001 – Déficit reporté	7 382.81	0.00
16 – Capital des emprunts	16 400.00	16 357.05
20 – Immobilisations incorporelles	1 060.00	883.37
21 – Immobilisations corporelles	39 400.00	5 152.11
<u>Total des dépenses</u>	<u>64 242.81</u>	<u>22 392.53</u>
021 – Virement du fonctionnement	13 430.00	0.00
10 – Résultat affecté	7 382.81	7 382.81
28 - Amortissements	43 430.00	43 373.14
<u>Total des recettes</u>	<u>64 242.81</u>	<u>50 755.95</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>28 363.42</u>

Monsieur le Maire confirme aux élus que les gendarmes ne seront plus logés dans les mobiles-homes au Rémondeau mais à St Martin dans un camping à côté de la brigade.

Monsieur le Maire quitte l'hémicycle et Madame DEVAUD, doyenne d'âge, prend la présidence de l'Assemblée.

Après s'être fait présenter les Budget Primitif et supplémentaire 2017 du budget annexe « Camping Le Rémondeau » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées, le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice 2017 et sur l'exécution du budget annexe « Camping Le Rémondeau » en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Camping Le Rémondeau ».

Monsieur le Maire rejoint l'Assemblée qu'il remercie de sa confiance et en reprend la présidence.

2.2 – COMPTE DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Camping Le Rémondeau »,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion du budget annexe « Camping Le Rémondeau » dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Camping Le Rémondeau » pour 2017, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 27 093,41 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 28 363,42 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date qui présente un déficit de 19 390,00 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017,

Considérant que le budget 2017 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 13 430,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2018 du camping « Le Rémondeau » le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 20 980,61 €
- Affectation néant au financement de la section d'investissement
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 95 656,68 €.

2.4 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui propose à l'Assemblée délibérante le Budget Supplémentaire suivant du budget annexe « Camping Le Rémondeau ».

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2018 (€)
011	Charges à caractère général	21 750.00
012	Charges de personnel	28 500.00
65	Charges de gestion courante	20 000.00
68	Dotations aux amortissements	44 250.00
023	Virement à l'investissement	- 18 840.00
	TOTAL DEPENSES	<u>95 660.00</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2018 (€)
002	Excédent reporté	95 656.68
70	Ventes de produits et services	3.32
	TOTAL RECETTES	<u>95 660.00</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BS 2018 (€)
21	Immobilisations corporelles	24 390.61
23	Immobilisations en cours	22 000.00
	TOTAL DEPENSES	<u>46 390.61</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BS 2018 (€)
001	Excédent reporté	20 980.61
021	Virement du fonctionnement	- 18 840.00
28	Amortissements	44 250.00
	TOTAL RECETTES	<u>46 390.61</u>

Le Conseil Municipal unanime arrête comme présenté le Budget Supplémentaire « Camping municipal Le Rémondeau » au titre de l'exercice 2018.

Monsieur DURET relaye l'information dont il a été destinataire signalant que le camping Le Rémondeau serait mal indiqué. Madame TURBE répond que la signalisation d'information locale sera complétée sur la RD 735 ces prochains jours.

Monsieur BERTHELOT remercie et salue le travail des agents du camping qui font preuve d'un bon état d'esprit.

Madame DEVAUD demande que la haie longeant le camping soit taillée et Madame BAESJOU indique le débordement de pin sur le chemin des douaniers longeant le camping municipal. Monsieur BERTHELOT répond qu'une réflexion est en cours avec l'ONF pour détourner ce chemin et que la taille devra être programmée également avec l'ONF.

3 - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN CHEMIN DES FOLLIES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 8 novembre 2017, le Conseil Municipal l'avait chargé d'une négociation amiable en vue de l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 100 m² longeant la parcelle AH 1027 située au n° 25 chemin des Follies.

- Compte tenu de l'absence de réponse du propriétaire voisin avec lequel avait été envisagé un échange de terrain,
- Compte tenu également de l'opposabilité du Plan de Prévention des Risques Naturels depuis le 7 mars dernier, classant ce terrain en zone Rs3, zone sur laquelle l'inconstructibilité est la règle,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune se porte acquéreur de cette bande de terrain au prix de 50 € le m², soit une somme totale de 5 000 € et prenne également à sa charge l'ensemble des frais liés à cette acquisition (notaires, géomètre, ...). Il précise que les services des Domaines ne se prononcent plus sur ce genre de biens, rendant difficile cette évaluation par la Collectivité.

Madame TURBE demande pourquoi on ne propose pas 17 € le m² au même titre que la parcelle acquise rue du Ventoux. Monsieur le Maire répond que le prix des 50 € tient compte de la compensation des taxes payées depuis de nombreuses années sur un bien dont le propriétaire n'avait pas la jouissance du fait notamment de la présence de réseaux. Il ajoute que la fixation du prix par le juge de l'expropriation et/ou un règlement contentieux de cette affaire ne sont pas souhaitables d'autant qu'avec l'application récente du PPRN, les nouveaux prix du marché n'ont pu être définis.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal unanime décide de se porter acquéreur de la bande d'environ 100 m² longeant la parcelle AH 1027 au prix de 50 € le m² et s'engage à prendre en charge les frais inhérents à cette décision sachant que les crédits budgétaires sont suffisants

En cas de refus de cette proposition par le propriétaire, Monsieur le Maire s'engage à représenter le dossier au Conseil Municipal.

4 - MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZB 65

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 15 mars 2018, Messieurs Jean-François LAURENT et Nicolas DECIS, tous deux sauniers, ont fait part de leur souhait que la Commune leur loue une partie de la parcelle cadastrée ZB 65 d'une

superficie de 600 m² (lot 1), située à côté du hangar agricole communal afin d'y construire un hangar qui leur serait commun.

Il précise que la demande porte sur un bail emphytéotique dont la durée peut varier de 18 à 99 ans et le prix doit correspondre au prix du marché et qu'au terme de cet engagement, les constructions édifiées sur le terrain deviendront propriété de la Commune.

Monsieur DURET précise à l'Assemblée l'objet d'un bail à construction quoi pourrait être une solution :

- le preneur du bail dépose le permis de construire,
- le preneur règle un loyer au bailleur pour la location du terrain,
- le bailleur récupère le bien immobilier au terme du bail généralement de 30 ans,

Madame TURBE demande confirmation que ce projet sera bien conditionné à la construction d'un hangar et qu'en aucun cas ne pourra devenir une simple zone de stockage.

Monsieur le Maire propose de se limiter pour l'heure à un accord de principe et de prendre conseil auprès d'un expert en la matière. Il ajoute qu'il sera nécessaire, conformément au règlement d'urbanisme, de limiter la zone aux activités agricoles, horticoles et salicoles mais également de prévoir le rachat par la Commune à la valeur nette comptable en cas de vente avant terme.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité

- de donner un accord de principe à cette requête,
- de limiter les activités des preneurs aux domaines agricole, horticole et salicole,
- de charger Monsieur le Maire de prendre conseil auprès d'un professionnel pour déterminer le type de bail à intervenir (bail emphytéotique, bail à construction, bail simple, ...),
- de délibérer à nouveau une fois le projet de bail finalisé avec fixation du loyer.

Monsieur le Maire annonce avoir reçu deux autres demandes pour louer le lot 2 de cette même parcelle, un agriculteur déjà locataire du hangar communal et un ostréiculteur. Il précise que pour ce dernier, le règlement ne permet pas ce genre d'activité mais qu'il existe une parcelle en zone NCbs appartenant à un privé qui pourrait convenir à ce professionnel.

5 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

5.1 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 27 MARS 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui relate les travaux de la Commission « Vie quotidienne » lors de sa réunion du 27 mars 2018.

Au préalable elle présente l'agenda des manifestations 2018 récemment sorti et indique que la Commission est ouverte à tout avis ou proposition pour améliorer ou compléter la brochure.

1. ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DE L'ETE

Pour cette année, il est décidé de désigner un élu référent par manifestation pour garantir leur bonne organisation technique et logistique : interlocuteur avec l'intervenant et les services techniques, gestion des problèmes de dernière minute, prise de décision...

L'organisateur disposera donc du numéro de téléphone de l'élu référent ainsi que celui du responsable des services techniques.

Avant chaque manifestation, le secrétariat de mairie réalisera une fiche synthétique des besoins techniques dont une copie sera remise à l'élu référent.

Les élus présents se répartissent les animations comme suit :

DATE	HORAIRES	TITRE	LIEU	Elu référent
samedi 30 juin 2018	11h	Remise des Prix de la 5ème édition du Concours Photo de La Couarde sur Mer	Bibliothèque / Exterieur	Alain Clément, Annick Devaud
mercredi 11 juillet 2018	18h	Promenade musicale dans le village Concert familial	Déambulation dans le centre du village	Annick Devaud
jeudi 12 juillet 2018	18h	Mobil Môme du Petit Fousset	Esplanade du Peu Ragot	Virginie Canard
samedi 14 juillet 2018	20h30	Bal du 14 juillet	Parvis église	Peggy Luton
mercredi 18 juillet 2018	18h	Lady Do et Monsieur Papa Spectacle jeune public	Parvis église	
dimanche 22 juillet 2018	22h30	Retraite aux flambeaux et Feux d'artifice	Parvis église / Peu Ragot	Peggy Luton
lundi 23 juillet 2018	19h	Concert Warwickshire Music Service	Kiosque	
mercredi 8 août 2018	18h	Spectacle : Devinettes	Kiosque	
samedi 11 août 2018	21h45	Retraite aux flambeaux et Feux d'artifice	Parvis église / Peu Ragot	Peggy Luton
mercredi 15 août 2018	18h	Balman - Nouveau spectacle de Donin	Parvis église	
jeudi 16 août 2018	18h	Spectacle Monsieur Schnaps Démonstration de hip-hop	Esplanade du Peu Ragot	Virginie Canard
lundi 20 août 2018	19h	Concert de chants marins - Les Gaillards des Pertuis	Kiosque	Annick Devaud
mercredi 22 août 2018	18h	Concert de musique classique familial	Kiosque	
mercredi 29 août 2018	18h	Spectacle Monsieur Schnaps	Parvis église	

Peggy LUTON poursuit en exposant le projet « Inside Out » des éditions Acte Sud proposé aux librairies. Ce projet présenté par Joëlle TRACHANT, libraire de « La Mouette qui

lisait », vise à prendre 50 photos de couardais à imprimer et à coller sur les murs du village à l'instar de ce que fait JR à une autre échelle. Une réponse est attendue pour le 31 mars pour une mise en place des photos pour le 30 mai. La commission est très favorable à ce projet qui pourrait constituer un genre de teasing de la remise des prix du concours photo en gardant le thème « Différents et Ensemble »

2. POINT SUR L'ACTIVITE DU CENTRE DE LOISIRS

Peggy LUTON poursuit en faisant un retour positif des activités proposées par le centre de loisirs qui font le plein depuis le début d'année. Les dernières nouvelles activités proposées reçoivent également un accueil positif tel que le Viet Vo Dao.

Frédéric GUELIN, directrice, interpelle la commission par le biais de Peggy LUTON sur le projet pédagogique du centre de loisirs qui nécessite une mise à jour des orientations. La commission propose de réaliser un premier travail individuel en avril à partir du projet existant avant une mise en commun des observations en mai et validation du projet pour la rentrée scolaire de septembre.

Les membres de la commission évoquent ensuite la mise en place des rencontres intergénérationnelles un mercredi par mois organisées en deux temps, atelier cuisine le matin et goûter lecture l'après-midi. Annick DEVAUD est chargée de trouver des contacts.

Peggy LUTON poursuit en rappelant que la CAF avait émis dans un de ses rapports une observation relative à la prise en charge par la Commune à hauteur de 50% des sorties sans prise en compte du quotient familial. Pour la CAF, ces sorties sont assimilées à un mode de garde sans adaptation des tarifs aux revenus des familles et sans choix pour les familles que leurs enfants réalisent ou non la sortie.

En réponse à cette observation, il est proposé de soumettre au Conseil Municipal plusieurs axes de réflexions, pour une mise en application à la rentrée 2018 ou en 2019 :

Choix 1 : application du quotient familial pour toutes les sorties

Choix 2 : application du quotient familial pour les sorties préados/ados et gratuité des sorties « classiques » les mercredis et vacances scolaires

Choix 3 : gratuité de toutes les sorties

Les membres de la commission se posent la question de la gratuité ou non des sorties sachant que l'objectif principal est d'ouvrir à la culture ou à des activités de loisirs, aux jeunes qui n'auraient pas les moyens d'y accéder autrement. Ou bien est-ce opportun de faire facturer une part symbolique du coût de la sortie ?

A ce sujet Monsieur le Maire soit qu'une étude des coûts des sorties de l'ALSH, pour les parents et pour la Collectivité, soit menée en rétrospective sur une année afin de prendre une décision en toute connaissance à l'automne pour une application lors de la fixation des tarifs communaux 2019.

3. POINT SUR LES JEUX DU SQUARE ET PROJETS AUTOUR DES CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE 2018

En ce qui concerne les jeux du square, il est précisé que la société OSE LOISIRS plantera le parcours aventure et commencera l'installation des jeux le mardi 3 avril.

Peggy LUTON informe également la commission de la validation du devis auprès de la société PIC BOIS pour la réalisation du parcours pédagogique. La mairie prendra rapidement contact avec l'expert qui se chargera de la recherche documentaire et de la scénarisation du circuit.

Pour la cérémonie du 11 novembre, une première réunion a eu lieu en février pour lister les projets, définir un planning, un cadre organisationnel. Il a notamment été décidé d'étaler les animations tout au long du mois de novembre avec deux points forts les 10 et 11 novembre. Pour cela, Peggy rend compte de ses prises de contact avec des compagnies et propose de transmettre aux membres de la commission les propositions pour avis. Elle évoque également la proposition de la société FILLON de sonoriser le square pour raconter l'histoire du site et du monument aux morts à la manière d'une promenade musicale.

4. POINTS DIVERS

4.1. Salle de musique

Peggy LUTON informe que la salle de musique est désormais opérationnelle avec dernièrement la mise en place d'un indicateur de volume. Son utilisation est dorénavant ouverte aux groupes et associations selon les conditions fixées par le règlement.

4.2. Fiche infos secours

La fiche infos secours a reçu un accueil très positif par les personnes âgées de plus de 70 ans à l'occasion de la réunion du 15 mars. Nombre d'entre elles se sont inscrites pour en avoir une.

Les membres du CCAS seront peut-être sollicités pour aider les personnes âgées à remplir leurs fiches.

6 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

6.1 – FAISABILITE DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU BASSIN DE GOISIL

Monsieur le Maire rappelle avoir mandaté le bureau d'études CREOCEAN pour mener une étude de faisabilité technique, environnementale et financière pour la restructuration de la zone de mouillages en réponse notamment à son envasement mettant en péril sa viabilité économique et donc son existence.

Il indique que le projet a fait l'objet d'une réunion le mercredi 4 avril avec les services de l'Etat et de la Communauté de Communes de l'île de Ré et précise que la DDTM a été particulièrement attentive et intéressée, la DREAL n'a pas invoqué d'impossibilité et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) n'a pas émis d'opposition.

Il ajoute que, compte tenu des aménagements et équipements envisagés, la DDTM a évoqué une requalification de la zone en port, ce qui aurait de nombreuses conséquences en matière juridique et pour la gestion de l'espace ; à titre d'exemple, à ce jour, la Collectivité paie une redevance d'occupation du Domaine Public Maritime alors que dans la configuration d'un port, la Commune ou une autre Collectivité serait gestionnaire de l'espace. Il pense que dans tous les cas, il conviendra d'étudier ce projet dans l'optique éventuelle d'une délégation de gestion à une autre Collectivité comme le Département.

Monsieur BERTHELOT poursuit en présentant plus en détail le projet et son montant évalué à 1 120 000 € HT à assumer par le budget annexe par endettement sur 20 à 30 ans engendrant de facto l'endettement de la Collectivité, point qui va à l'encontre de l'objectif de désendettement pendant la mandature. Il ajoute que des opérations de désenvasement devront quand même être programmées tous les 10 ans sur cette même période. Il conclut en indiquant qu'au vu de la situation actuelle et de l'absence de bateaux dans le bassin, soit un projet est lancé pour redynamiser l'activité, soit celle-ci cesse.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut compter environ 3 ans de procédure pour faire aboutir le projet à l'horizon 2021 et que la préparation des travaux devra se réaliser pendant la même période en « temps masqué ».

Monsieur BERTHELOT informe qu'il conviendra de prendre en compte dans le projet la réalisation des travaux de défense des côtes dont l'ouvrage longera le bassin au moyen de palplanches.

Un projet définitif chiffré est attendu pour aller plus loin sur ce dossier.

6.2 – REUNION PUBLIQUE PPRN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les retours de la réunion publique du 4 avril 2018 ont été positifs et que ce moment a permis d'éclairer rapidement les administrés sur les conséquences du PPRN sur le territoire communal.

7 - APPEL A PROJET CITOYENNETE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES COMMEMORATIONS DE LA FIN DE LA GRANDE GUERRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la loi Egalité et Citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017, le Département de Charente-Maritime marque son engagement et lance un appel à projets « Citoyenneté » autour des valeurs qui la caractérisent et a retenu comme thème : « Partage et transmission de la Mémoire de la Grande Guerre » ; dans le cadre de cette démarche, le Département souhaite accompagner sur son territoire les initiatives portées par les acteurs promouvant la connaissance, favorisant les échanges et permettant les actions locales.

Il explique que, dans la perspective de la commémoration de la fin de la Grande Guerre, la Commune de La Couarde-sur-Mer a engagé un certain nombre d'actions visant à sauvegarder, partager et transmettre la mémoire de la Grande Guerre et celle du village :

- Réaménagement du square (lieu d'implantation du monument aux morts) pour 190 166,99 € TTC,
- Restauration du monument aux morts pour 56 292,53 € TTC financée partiellement par souscription publique avec la Fondation du Patrimoine,
- Réalisation d'un parcours historique, ludique et pédagogique sur l'histoire de la Grande Guerre, du village pendant la guerre, des poilus couardais, du monument aux morts et de la citoyenneté pour 19 160,40 €

et que la Commune a constitué un comité de pilotage constitué d'associations locales, comme l'Union Locale des Anciens Combattants, ainsi que de nombreuses personnes ressources mobilisées pour organiser les festivités de novembre 2018 :

- Exposition « Mémoire de la Grande Guerre » tout le mois de novembre dans le hall de la mairie (photographies, film et objets),
- Conférences les 16 et 23 novembre salle des associations sur les thèmes suivants : « Le service de santé pendant la Grande Guerre » et « Le service de santé pendant la bataille de Verdun »,
- Déambulation sonorisée avec mise en lumière du square samedi 10 novembre : lectures intergénérationnelles de textes ponctuées de musiques de l'époque (implication de l'Union Locale des Anciens Combattants et de l'école publique),
- Concert de l'Harmonie Municipale.
- ...

Monsieur le Maire ajoute que la participation financière du Département est limitée à 50 % du coût de l'action sachant que le montant maximum de la subvention est plafonné à 1 500€.

Considérant les 3 volets de l'appel à projet ci-dessous listés, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de soumettre au Département un projet pour les volets 1 et 2 :

- Volet 1 – Thématique : « Le regard des poilus sur la Grande Guerre » / Projets liés aux arts urbains – Mise en scène d'espaces publics,
- Volet 2 – Thématique : « 1918 : la guerre est finie » / Projets liés au spectacle vivant.

Les actions suivantes sont arrêtées :

Pour le volet 1 : Projet de création du parcours historique, ludique et pédagogique permanent qui a pour but de pérenniser la mémoire de la Grande Guerre et celle du village au moyen de 5 totems ; ce projet se réalisera en 2 temps et sera inauguré le samedi 10 novembre:

- 1^{er} temps : étude/expertise portant sur de la recherche documentaire, l'implication des enfants de l'école ou du centre de loisirs, à la scénarisation du parcours,
- 2^{ème} temps : mise en page graphique et réalisation des supports.

Pour le volet 2 : Projet de déambulation sonore dans le square les 10 et 11 novembre qui mobilisera jeunes et anciens et sera prochainement affiné sur le fond et la forme.

L'Assemblée délibérante s'engage par ailleurs à transmettre au Département toutes les pièces utiles à l'instruction des dossiers.

8 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Monsieur le Maire explique que la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit, dans ses articles 3 et suivants, des dérogations à l'obligation de recrutement des agents par voie statutaire :

Article 3 : *Les Collectivités ... peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :*

1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une période maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;

2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une période maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Article 3-1 : Par dérogation ... et pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des Collectivités et Etablissements ... peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels ...

Les contrats ... sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Article 3-2 : Par dérogation ... et pour les besoins de la continuité du service, les emplois permanents des Collectivités ... peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. ...

Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque ... la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Monsieur le Maire précise qu'il s'engage à rendre compte au Conseil Municipal les contrats signés.

La Commune de La Couarde-sur-Mer devant fréquemment faire face à la nécessité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un agent titulaire, pour un surcroît de travail ou pour toutes autres raisons, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité et pour la durée de son mandat

- d'approuver le recrutement d'agents contractuels dans les cas prévus aux articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précités ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, dans ce cadre, à toutes les démarches nécessaires au recrutement d'agents contractuels et à signer les contrats et éventuels avenants à intervenir ;
- de s'engager à inscrire les crédits budgétaires nécessaires aux décisions à intervenir en la matière

9 - AVENANT DE PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire indique que, par courrier du 16 avril 2018, la Communauté de Communes de l'île de Ré propose de prolonger la mise à disposition d'un minibus jusqu'au 31 mai 2019.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime donne son accord à cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant à intervenir.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES – SUITE

10.1 – SECURISATION DES MANIFESTATIONS 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une note de la Préfecture concernant les dispositifs de mise en sécurité des animations pour la saison 2018 dont il conviendra de suivre les dispositions, comme par exemple la déclaration en gendarmerie de certaines manifestations.

Il ajoute que les services techniques ont préparé les palox qui seront positionnés pour mettre en place des chicanes aux extrémités de la Grande Rue et l'avenue du Moulin des Sables.

10.2 – MISE EN CONCURRENCE DSP DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur informe l'Assemblée du lancement par le Syndicat des Eaux d'une consultation pour remettre en concurrence les Délégations de Services Publics pour l'eau potable et l'assainissement, marchés de plusieurs millions d'euros sur 8 ans à compter de 2019 dont l'ouverture des plis a eu lieu le 17 avril. Il ajoute que l'analyse des offres va être réalisée par un bureau extérieur indépendant avant l'audition du ou des candidats le 24 mai pour une décision de la Commission fin juin et début juillet et une délibération du Comité du Syndicat des Eaux en novembre 2018.

9.5 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 23 mai à 20 H 30

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 H 05